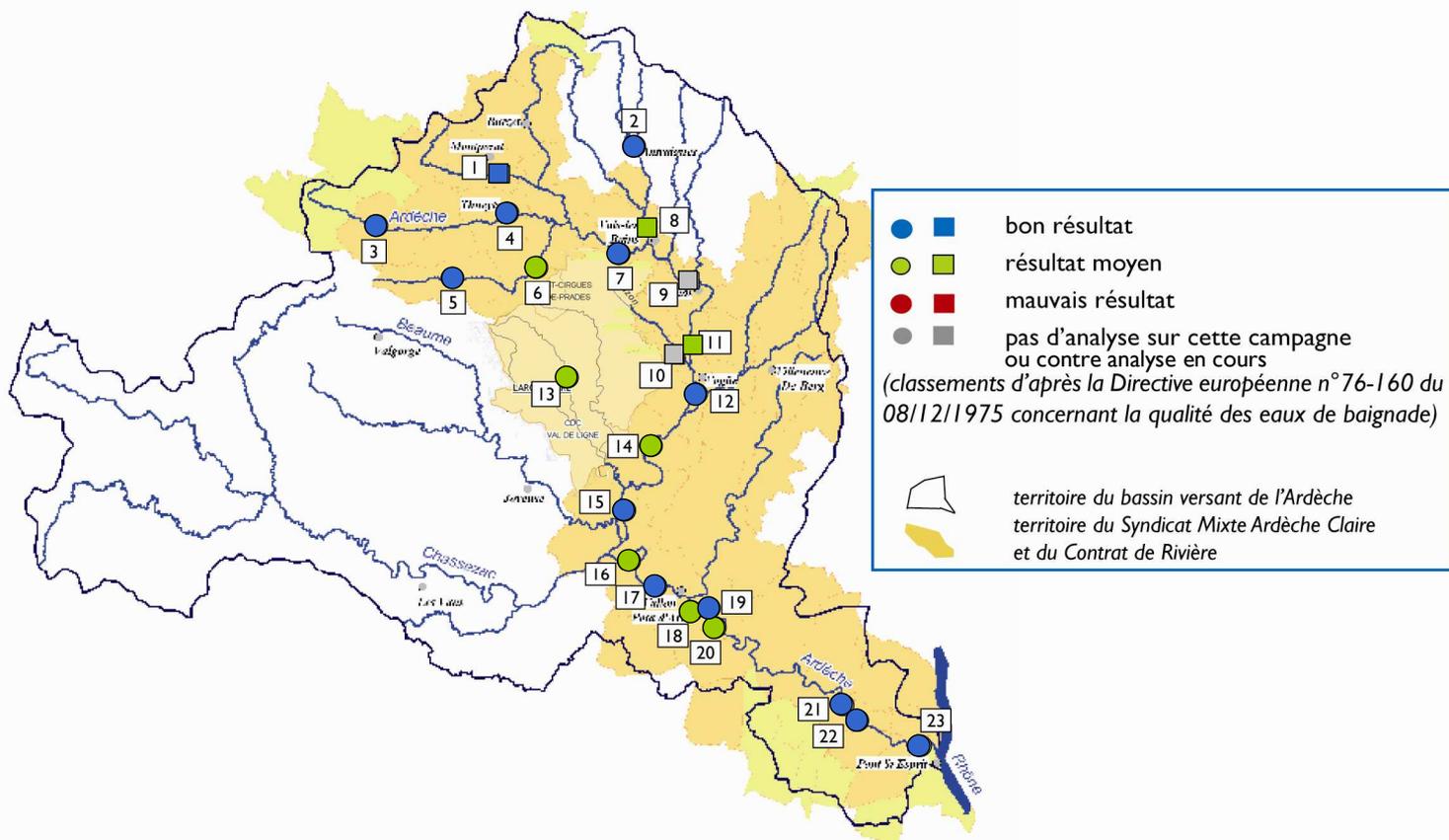




Suivi de l'état de la rivière – 29 juillet 2011

Qualité des eaux de baignade :

Qualité satisfaisante sur l'ensemble des plages



● Analyses sur les sites de baignade - réalisées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) :

(prélèvements effectués les 20, 22 et 26 juillet 2011)

2 - Ru du Mas - Plage du Pal - Antraigues	14 - Ardèche - Plage du pont (la Reine) - Balazuc	20 - Ardèche - Plage du Pont d'Arc - Vallon Pont d'Arc
3 - Ardèche - Le Rancel - Mayres	15 - Ardèche - Plage allée du stade - Ruoms	21 - Ardèche - Plage de Sauze - St Martin d'Ardèche
4 - Ardèche - Pont du Diable - Thueyts	16 - Ardèche - Plage site 1 - Sampzon	22 - Ardèche - Plage du Grain de Sel - St Martin d'Ardèche
5 - Lignon - Plage communale - La Souche	17 - Ardèche - Plage aval du pont - Salavas	23 - Ardèche - Plage du Pont cassé - St Just d'Ardèche
6 - Lignon - Aval step Jaujac - La Souche	18 - Ardèche - Plage UASPTT des Blachas - Salavas	
7 - Ardèche - Plage de Lalevade (le Goulet) - Lalevade	19 - Ardèche - Les tunnels - Vallon Pont d'Arc	
12 - Ardèche - Plage du vieux pont - Vogüé		
13 - Ligne - Les Ranchisses - Chassiers		

■ Analyses complémentaires - réalisées par le Syndicat Ardèche Claire :

(prélèvements effectués les 21 et 22 juillet 2011)

1 - Fontaulière - pont à l'aval de Montpezat	10 - Auzon rive droite - amont confluence avec le Boundary - St Sernin
8 - Volane - amont confluence avec l'Ardèche - Vals les Bains	11 - Ruisseau du Boundary - St Sernin
9 - Ardèche - Plage du Poisson - Ucel	

Quantité d'eau :

Grâce aux efforts et à la météo la situation se maintient

Situation hydrologique des rivières – fin juillet 2011 :

Après le printemps très chaud et très sec, le bassin de l'Ardèche connaît depuis début juillet une période de températures relativement basses. Même si les débits restent très faibles, la qualité de l'eau se maintient grâce aux efforts de tous, aux températures et aux quelques précipitations qui empêchent un trop fort réchauffement de l'eau.

Des mesures réglementaires de préservation sont en vigueur : de type "pénurie sévère" (niveau 3 sur une échelle de 4) pour toutes les rivières du bassin à part l'Ardèche et le Chassezac soutenus, classés en « pénurie ». Le détail des limitations ou interdictions s'appliquant aux différents usages (irrigation, arrosage, piscine, lavage de voiture, etc.) est disponible sur le site www.ardeche.equipement.gouv.fr.

Le niveau d'eau actuel dans nos rivières nous appelle à encore plus d'attention pour pouvoir continuer à bénéficier d'une eau et de milieux aquatiques de qualité, richesses de notre région. Même si l'on n'est pas aujourd'hui en crise, il faut être conscient que ce patrimoine commun est vulnérable et qu'il nous faut poursuivre nos efforts pour réduire cette fragilité.

Mesures de surveillance et de gestion de l'étiage :

Sur l'Ardèche et le Chassezac, les débits sont maintenus artificiellement à partir de réserves d'eau stockées dans les barrages (en tout, près de 17 millions de m³ d'eau sont disponibles pour cet été).

Comme chaque année, une cellule de gestion du "soutien d'étiage" est pilotée par les services de l'Etat pour assurer une gestion optimale de ces réserves.

Consignes pour l'été :

L'été est la période la plus critique pour nos ressources : les niveaux d'eau sont au plus bas et nos besoins pour l'irrigation et la population, touristique et permanente, sont très forts. C'est aussi le moment où la qualité des eaux et de la rivière sont les plus fragiles.

La plus grande attention aux économies d'eau est donc nécessaire au quotidien afin de préserver notre patrimoine commun, la rivière et son eau.

Bulletins inf'eau - été 2011 :

√ n° du 7 juillet. √ n° du 29 juillet. - Prochain n° : 4^{ème} semaine d'août

Tous les n° sont téléchargeables en pdf sur les sites Internet www.ardeche Claire.fr, ou sur demande auprès du Syndicat



Rhône-Alpes



ardèche
LE CONSEIL GÉNÉRAL



Syndicat Mixte Ardèche Claire
Allée du Château - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardeche Claire.fr